



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 21 novembre 2017 — N° 295

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire du *Guide de Montréal-Nord*.

---

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de Ciné-Campus (Trois-Rivières) inc.

---

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour son inscription dans le *Livre Guinness des records*.

---

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à La Maison des greffés Lina-Cyr pour l'accueil fait aux patients des régions.

---

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Gosselin, directeur général du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.

**21 novembre 2017**

---

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Académie de danse d'Outremont inc.

\_\_\_\_\_

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala des Prix policiers du Québec.

\_\_\_\_\_

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de prévention des dépendances.

\_\_\_\_\_

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette.

\_\_\_\_\_

À 13 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 heures.

\_\_\_\_\_

21 novembre 2017

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics 2016-2017 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, volume I;

(Dépôt n° 3824-20171121)

Les comptes publics 2016-2017 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux, volume II.

(Dépôt n° 3825-20171121)

---

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2016-2017 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

(Dépôt n° 3826-20171121)

---

Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

(Dépôt n° 3827-20171121)

---

21 novembre 2017

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse aux questions écrites n<sup>os</sup> 261 et 262 concernant l'achalandage des passagers et des véhicules sur les traverses Québec-Lévis, Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola, Matane-Baie-Comeau-Godbout et Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 octobre 2017 par M. Martel (Nicolet-Bécancour);

(Dépôt n° 3828-20171121)

La réponse à la question écrite n° 267 concernant la production acéricole, particulièrement sur le système de contingentement et son mode d'attribution par tirage au sort, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 octobre 2017 par M. Spénard (Beauce-Nord);

(Dépôt n° 3829-20171121)

La réponse à la question écrite n° 271 concernant la gestion des sommes disponibles dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 octobre 2017 par M. Lefebvre (Arthabaska);

(Dépôt n° 3830-20171121)

La réponse à la question écrite n° 273 concernant l'installation de garderies en milieu familial en zone agricole, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1<sup>er</sup> novembre 2017 par Mme D'Amours (Mirabel).

(Dépôt n° 3831-20171121)

---

M. Gendron, troisième vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 16 novembre 2017, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, par M. Philippe Couillard, premier ministre, concernant l'annulation de la convocation de l'Assemblée en séances extraordinaires prévue le 16 novembre 2017 à compter de 19 heures;

(Dépôt n° 3832-20171121)

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête du Commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Donald Martel, whip du deuxième groupe d'opposition et député de Nicolet-Bécancour*;

(Dépôt n° 3833-20171121)

21 novembre 2017

---

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 novembre 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3834-20171121)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Pagé (Labelle), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 26 septembre 2017, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le rapport contient des observations et des conclusions.

(Dépôt n° 3835-20171121)

\_\_\_\_\_

M. Merlini (La Prairie), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 15 et 16 novembre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 3836-20171121)

\_\_\_\_\_

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 21 novembre 2017, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 147, Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 3837-20171121)

21 novembre 2017

---

### Dépôts de pétitions

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 380 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'appui aux employés touchés par les coupures dans le secteur de la culture.

(Dépôt n° 3838-20171121)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire sur le projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Pagé (Labelle), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'article 55 du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

21 novembre 2017

---

M. Paradis (Lévis), conjointement avec Mme Lamarre (Taillon), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les heures d'ouverture des groupes de médecine de famille; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Lamarre (Taillon), M. Paradis (Lévis), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les horaires de travail des ambulanciers; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

21 novembre 2017

---

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et ou les recommandations dans le cadre du mandat d'initiative sur l'utilisation des appareils de téléphonie mobiles au volant;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, rend une directive relative à la question soulevée par le leader de l'opposition officielle, le 7 novembre 2017, concernant la réponse du président du Conseil du trésor à une question inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 septembre 2017.

#### **DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE**

L'article 314 du Règlement prévoit que les règles relatives aux questions orales s'appliquent aux questions écrites. Ainsi, comme la jurisprudence parlementaire l'a déjà mentionné, l'article 82 du Règlement, qui porte sur les réponses aux questions orales, s'applique aussi aux réponses aux questions écrites.

Concernant le cadre d'application de cet article, la jurisprudence parlementaire a aussi déjà établi qu'un ministre peut toujours refuser de répondre à une question, qu'il n'est pas permis à un député d'insister pour avoir une réponse, et que le président ne peut obliger qui que ce soit à répondre à une question.

En raison de ce qui précède, la présidence n'a donc pas à s'immiscer dans la réponse fournie par le ministre qui se réfère à la Loi sur l'accès à l'information pour refuser de communiquer des documents. En effet, il revient au ministre de décider s'il permet ou non la transmission de documents et il peut, dans l'exercice de ce jugement, s'inspirer de critères établis dans différentes lois, dont la Loi sur l'accès.

21 novembre 2017

---

Cela ne revient pas à dire que la Loi sur l'accès s'applique à l'Assemblée dans le cadre des délibérations parlementaires. Il s'agit simplement de faire la distinction entre un ordre de production de document et une question inscrite au *Feuilleton et préavis*.

En effet, il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un cas où un ordre de production de document aurait été adopté par l'Assemblée ou par l'une de ses commissions en vertu de son pouvoir de faire enquête et d'exiger la comparution de témoins et la production de documents. Dans un tel cas, il est vrai que ce privilège parlementaire doit prévaloir sur toute autre règle de droit inférieure dans la hiérarchie juridique, telle que la Loi sur l'accès. Or, tel n'est pas le cas qui est soumis à la présidence.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 novembre 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement  
d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics  
sauf ceux expressément désignés par les municipalités.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 154, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 154 est adopté.

**21 novembre 2017**

---

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 154 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 22 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 15 h 26, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 novembre 2017, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**